

DSQ Orchamps-Palente - Aménagements pour l'année 1994 - Lancement des travaux - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa délibération du 25 septembre 1989, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a approuvé le projet de développement social du quartier Orchamps-Palente.

Actuellement les travaux d'aménagement en cour urbaine de la rue Gounod (1^{ère} et 2^{ème} tranches) et de l'aire de jeux pour les petits, place Olof PALME, sont en cours d'achèvement.

Pour 1994, il convient donc de poursuivre les aménagements extérieurs sur 3 sites.

Aménagement des pieds d'immeuble 5 - 12 rue Berlioz

La reconstruction des bâtiments est en cours et se terminera au premier semestre 1994. Les travaux des espaces extérieurs ont été adjugés en une tranche conditionnelle du marché Bâtiment dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par SAFC.

Pour permettre une bonne coordination du chantier et une livraison de l'ensemble dans les délais, la SAFC poursuivra sa mission également sur les aménagements extérieurs ; la Ville de Besançon, dans le cadre d'une convention à établir avec cet organisme, participera financièrement, sur la base du coût de ces travaux estimés à 800 000 F TTC.

Aménagement des espaces extérieurs dans le secteur de LOPOFA (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} tranches)

A la suite des travaux terminés de réhabilitation sur les bâtiments rue des Coquelicots et rue des Anémones, la restructuration des espaces extérieurs doit être engagée en 1994.

Le coût estimé de ces travaux se décompose ainsi :

- 1 ^{ère} tranche : rue des Coquelicots (rappel délibération du 23/09/1991)	713 854 F TTC
- 2 ^{ème} tranche : rue des Anémones	1 066 000 F TTC
- 3 ^{ème} tranche : jeux	104 000 F TTC
	1 883 854 F TTC

Pose de jeux square Debussy

Un aménagement partiel du square avec pose de jeux est également programmé pour 1994. Le coût de ces travaux est estimé à 110 000 F TTC.

Demande de subventions

Pour ces trois opérations à lancer en 1994, la Ville sollicitera l'État, la Région et le Département pour l'obtention de subventions.

Celles-ci seront réaffectées aux crédits ayant supporté la dépense.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux d'investissement sur les espaces extérieurs pour 1994 dans le secteur des LOPOFA,

- autoriser M. le Maire à signer une convention avec SAFC pour les travaux des espaces extérieurs 5 à 12 rue Berlioz,

- autoriser M. le Maire à solliciter les partenaires du DSQ pour l'obtention de subventions,

- encaisser les aides obtenues, décider de les réaffecter en couverture des dépenses citées précédemment et ouvrir, en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des notifications, les crédits nécessaires en recettes au chapitre 908.0/1051.1052.1053.88026.30300 et en dépenses au chapitre 908.0/235.88026.30300,

- autoriser M. le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés, les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.